

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2022

T +33 (0)4 92 19 48 00

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	1
RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES.....	4
1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	5
2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS	5
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS	6
1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
1.1 Activités de la société.....	8
1.2 Évolution des affaires et de la situation financière de la société	9
1.3 Faits marquants de l'exercice.....	9
2 SYSTÈME D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ	9
2.1 Comité de Direction.....	9
2.2 Comité d'audit.....	10
2.3 Le logiciel de gestion des affaires	10
Relations opérationnel / finances / comptabilité.....	11
3 SITUATION FINANCIÈRE	12
3.1 Société Mère - Soditech.....	12
3.2 Comptes Consolidés	15
4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	16
4.1 Activités et évolution des filiales.....	16
4.2 Filiales cédées	16
4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution	16
4.4 Prises de participation.....	16
4.5 Participations réciproques	16
4.6 Succursales.....	16
5 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ	17
5.1 Effectif.....	17
5.2 Travail précaire	17
5.3 Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail.....	17
5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.....	17
5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale	17
5.6 Comité Social et Economique.....	17
5.7 Formation.....	17
6 RISQUES ET INCERTITUDES	18
6.1 Risque financier lié au changement climatique	18
6.2 Risque de change	18
6.3 Risque fournisseurs	18
6.4 Risque clients	18
6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :	18
6.6 Risques Situation Ukraine/Russie.....	18
7 DELAIS DE PAIEMENT	19
8 JURIDIQUE	19
8.1 Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce.....	19
8.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	19
8.3 Informations relatives au Capital Social.....	20
8.4 Conseil d'administration	21
8.5 Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes	21
8.6 Assurances :	21
9 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	22
10 ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT	22

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	23
1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS	25
1.1 Composition du Conseil d'Administration	25
1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.....	25
2 MODALITE D'EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS	26
3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (ARTICLE L225-37-4-2°).....	27
4 INTERETS DES DIRIGEANTS	27
5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27
6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	27
6.1 Rémunérations 2022	27
6.2 Attribution des rémunérations 2023 :	27
7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	27
8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
9 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIETE)	28
ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....	30
1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	31
2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	34
2.1 Faits caractéristiques de l'exercice.....	34
2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture	34
2.3 Règles et méthodes comptables	34
2.4 Complément d'informations relatif au Bilan.....	35
3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2022	38
Note 1 - Fonds Commercial	38
Note 2 - Autres Participations	38
Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements	38
Note 4 - Clients et Comptes rattachés.....	38
Note 5 - Autres Créances.....	39
Note 6 - Capitaux Propres	39
Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires	39
Note 8 - Dettes Fournisseurs	39
Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales	40
Note 10 - Chiffre d'Affaires	40
Note 11 - Autres achats et charges externes	40
Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés	40
Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)	40
Note 14 - Résultat financier	41
Note 15 - Résultat exceptionnel.....	41
Note 16 - Impôts sur les bénéfices	41
4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	42
Note 17 – Créance cédées (factor)	42
Note 18 – IDR (Indemnité de retraite).....	42
Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles.....	42
Note 20 - Crédit-bail.....	42
Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)	43
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	44

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2022

1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Maurice CAILLE, Président de la société assume la responsabilité du présent rapport financier.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J’atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion du Conseil d’administration présente un tableau fidèle de l’évolution de la société ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet 01CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommée en qualité de commissaire aux comptes lors de l’Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l’article L.822-14 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d’intérêt public, ce mandat prendra fin avec l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice clos au 31 décembre 2026.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2022

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre société est une société d'exploitation qui a repris toutes les activités de ses anciennes filiales. Nous conservons néanmoins notre activité de Holding par notre participation dans la société Soditech Ltda (Brésil) à hauteur de 35%.

Les comptes annuels sont établis pour une période de douze mois du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'intégralité des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe et commentaires) est présentée à la suite du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

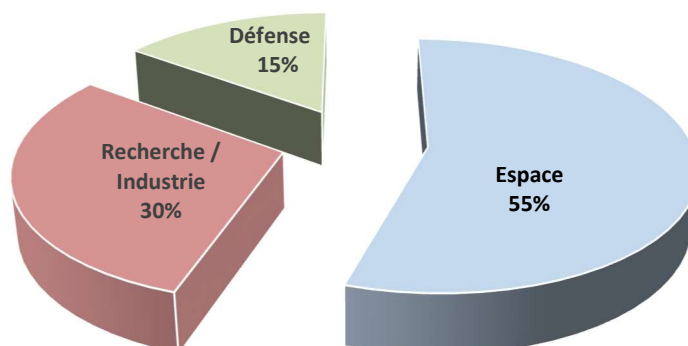
La société est une PME spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du Spatial, de la Recherche et de la Défense. Depuis 1990, Soditech propose aux plus grands industriels une offre globale permettant de prendre en charge les projets à partir des spécifications jusqu'à l'intégration.

1.1 Activités de la société

- **SPATIAL**
 - **Equipement de structures** : Intégration de nombreux éléments sur les structures de satellites ou sur les équipements embarqués. Conception de sous-ensembles structuraux et intégration d'équipements optiques et thermiques tels que les OSR, SSM, réchauffeurs, caloducs.
 - **MLI** : Conception et réalisation de MLI (Multi Layers Insulation) : définition du nombre de couches, géométrie et plans, fabrication dans un environnement ISO-8 ou ISO-5, contrôle, traçabilité des matériaux et contrôle de la propreté particulaire et moléculaire.
 - **Harnais Vol** : Conception, fabrication et tests des harnais spatiaux sur instruments ou plateformes. Réalisation de la définition et du routage du harnais en CAO, des plans et maquettes, du câblage des modèles de qualification et de vol en salles blanches, et intégration sur satellite.
- **RECHERCHE / INDUSTRIE**
 - **Ingénierie nucléaire** : Réalisation de prestations d'études mécaniques & thermiques dans des environnements confinés pour la recherche nucléaire et cryogénique. Soditech effectue des prestations de calcul (statiques, dynamiques, thermiques et thermoélastiques) et de conception d'outillages d'assemblage.
 - **Super Isolation** : Conception et réalisation de matelas de super isolation multicouches pour les domaines de l'ultravide. A partir du cahier des charges client, Soditech étudie la géométrie et produit des plans de fabrication. Les matelas sont fabriqués en environnement propre et intégrés par nos équipes sur les enceintes à isoler.
- **DEFENSE**
 - **Coffrets embarqués** : Soditech développe, qualifie, fabrique et teste des coffrets embarqués. A partir des spécifications client, Soditech analyse les exigences mécaniques, thermiques et électroniques des éléments embarqués, prépare et suit le programme de qualification et fabrique en petite série des modèles embarqués sur des bâtiments de surface ou sous-marins.
 - **Câblage baies et moyens d'essais** : Soditech conçoit, assemble et teste des racks et des baies de moyens d'essais.

Produit par secteur en K€

Secteur	2022	2021	Variation 2021/2022	Pourcentage CA total
Défense	696	439	58%	15%
Recherche / Industrie	1.380	1.692	-18%	30%
Espace	2.519	2.241	12%	55%
Total	4.595	4.372	5%	



Environnement concurrentiel :

Activités industrielles

La proximité de SODITECH avec ses clients lui confère un avantage concurrentiel. D'autre part, ses ingénieurs et techniciens bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

Activités de conseil

Positionnée sur des compétences fortes issues du domaine industriel, Soditech se présente sur des marchés de niche afin de fournir aux clients des prestations d'un niveau supérieur, et obtient en contrepartie de son expertise et de la qualité de ses interventions des tarifs plus élevés.

1.2 Evolution des affaires et de la situation financière de la société

Les affaires sont suivies quotidiennement par les chefs de projet, un état d'avancement issu, du logiciel de gestion des affaires (Cf. 2.3), est analysé mensuellement ou trimestriellement en fonction du type d'affaires. L'ensemble des activités de la société fait l'objet d'indicateurs de performance ou de suivi, nous vous présentons les plus significatifs ci-dessous :

	2022	2021
Nombre de commandes reçues	265	200
Montant total des commandes	6.743K€	4.455K€
Montant moyen	26K€	22K€
CA	4.595€	4.372K€
EBE	259k€	-7K€
Indicateur Taux de service (OTD)	96%	97%
Indicateur profondeur de retard (DV)	4,9 jours	3,4 jours
Indicateur taux de conformité	99,50%	99,60%

1.3 Faits marquants de l'exercice

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et les sanctions prises contre la Russie n'ont pas eu d'impact direct sur le chiffre d'affaires dans la mesure où la société ne réalise pas de chiffre d'affaires dans ces deux pays.

Cette situation a toutefois entraîné un ralentissement sur certains programmes et une augmentation significative des coûts de certains approvisionnements.

2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIETE

2.1 Comité de Direction

Le comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Direction Générale ;
- Direction Technique et Opérationnelle ;
- Direction Commerciale ;
- Direction Financière.

Des réunions mensuelles ont pour objet d'examiner la situation du Groupe, notamment :

- Situation de l'exploitation du trimestre précédent ;
- Stratégie commerciale, examen des Grands comptes, nouveaux projets ; évaluation des risques éventuels sur les affaires ;
- Examen de tout facteur susceptible d'impacter le niveau d'activité, les marges et les délais de paiement ;
- Mesures de restructuration éventuelles à prendre au niveau du personnel, des embauches ;
- Vérification du fonctionnement du logiciel de gestion et de l'évolution des affaires ;
- Analyse des indicateurs du trimestre passé - comparaison avec les objectifs : chiffre d'affaires, coûts des services rendus, marge brute, évolution des prix de vente des prestations, analyse du taux d'activité et de son évolution ;
- Présentation par les principaux responsables d'activité de leurs résultats du trimestre et de leurs estimations des activités futures.

Réunion stratégique semestrielle :

- Recadrage stratégique ;
- Validation des comptes semestriels.

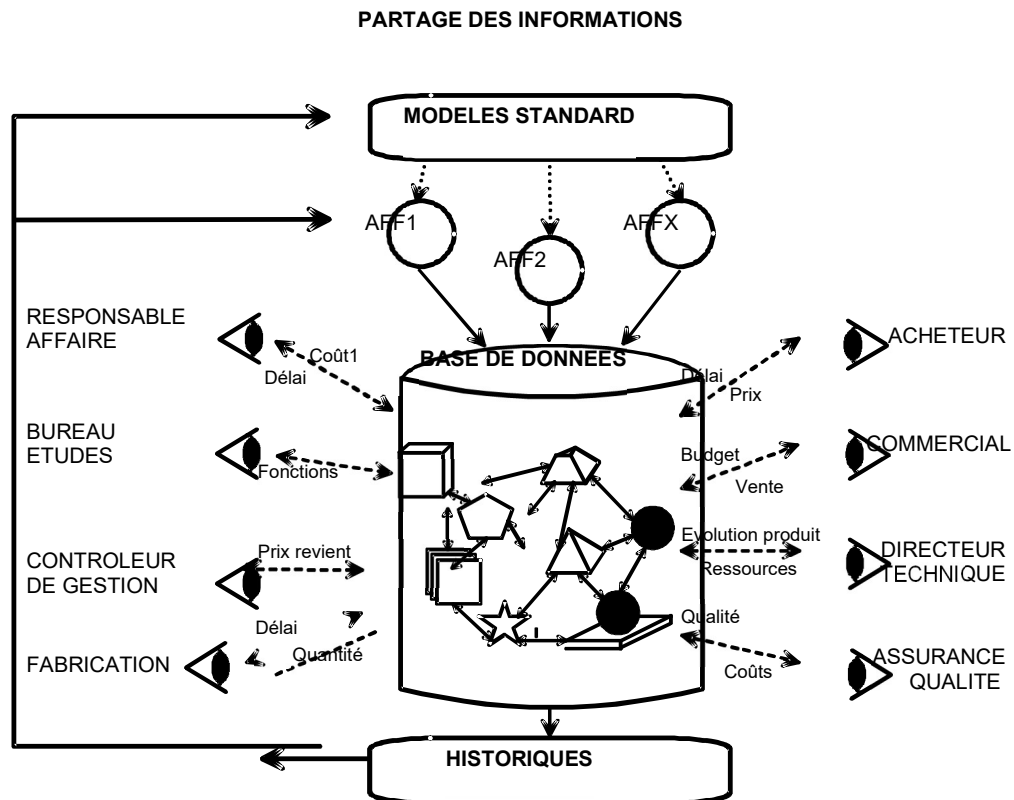
2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit, composé de Farid BOUGHETTAYA et d'Eléonore JEHL, est présidé par Eléonore JEHL en raison de ses qualifications, de son expérience professionnelle et au regard de sa qualité d'administrateur indépendant. Il s'est réuni à deux reprises en 2022.

2.3 Le logiciel de gestion des affaires

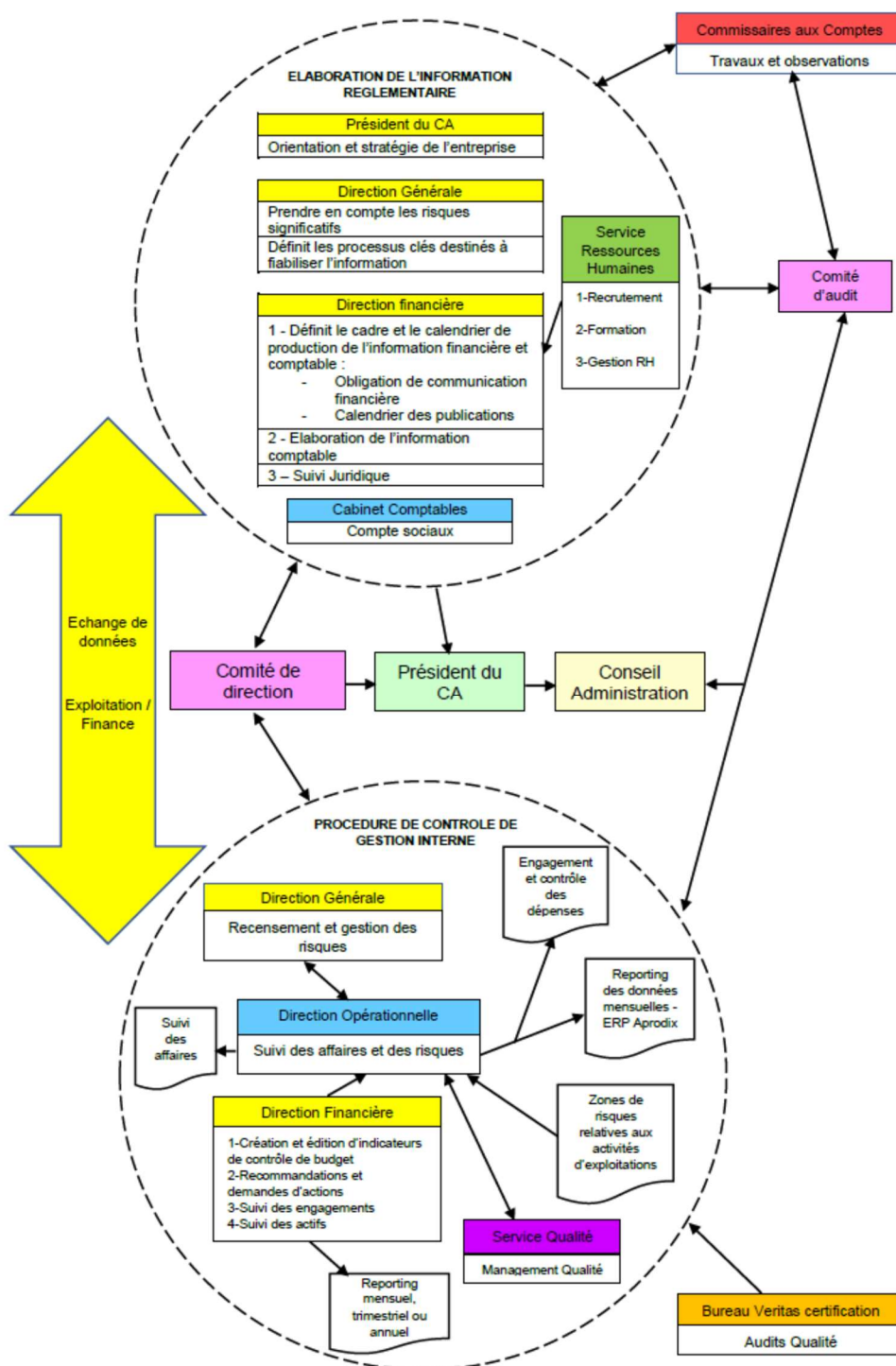
Il permet de gérer et de contrôler le suivi des affaires :

- Gestion des achats ;
- Contrôle de l'enregistrement des achats sur affaire ;
- Contrôle de l'enregistrement des heures ;
- Contrôle sur état des affaires à tout moment (heures – achats – délais) ;
- Intégration des données de toutes les affaires de l'entreprise ;
- Contrôle des factures Clients avec le logiciel de comptabilité ;
- Bilan d'affaire automatisé - Edition de revues de clôtures.



Relations opérationnel / finances / comptabilité

Le département financier centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridiques et sociales des différents départements. La filiale brésilienne transmet des reporting comptables validés par un cabinet comptable brésilien. Les comptes sociaux sont établis avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable. L'estimation annuelle du fonds de commerce est établie par un cabinet d'évaluation. Dans le cadre de la certification EN 9100, le système de management de la qualité est audité chaque année par le bureau VERITAS. Le système de management de la qualité peut également être audité par nos clients à leur demande.



3 SITUATION FINANCIERE

3.1 Société Mère - Soditech

3.1.1 Bilan de la société Soditech

ACTIF (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1.517.335	1.516.270
Immobilisations corporelles	1.767.644	949.199
Immobilisations financières	331.503	415.134
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3.616.482	2.880.603
Stocks et en-cours	474.162	866.215
Créances	1.231.395	581.557
Disponibilités	662.649	745.083
Charges constatées d'avance	72.490	100.614
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.440.696	2.293.469
TOTAL ACTIF	6.057.178	5.174.072
PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital social (Dont versé : 124.014)	124.014	124.014
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserve légale	12.401	12.401
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	395.041	245.797
Report à nouveau	1.371.558	1.215.508
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	291.819	305.293
Subventions d'investissement	617.038	344.548
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.811.871	2.247.562
Provisions pour risques et charges	3.406	36.319
PROVISIONS	3.406	36.319
Dettes		
Dettes financières	1.824.755	1.759.687
Dettes d'exploitation	1.187.298	1.023.227
Autres dettes	19.877	47.639
Produits constatés d'avance	209.971	59.638
DETTES	3.241.901	2.890.191
TOTAL PASSIF	6.057.178	5.174.072

L'actif circulant représente 40% du total bilan contre 44% l'année précédente.

Les capitaux propres représentent 46% du total bilan contre 43% au 31 décembre 2021.

Le taux d'endettement (total dettes/total bilan) s'élève à 54% en 2022 contre 57% en 2021.

Le taux d'endettement financier (dettes financières/total bilan) a diminué, passant de 34% en 2021 à 30% en 2022.

3.1.2 Compte de résultat de la société Soditech

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2022	31/12/2021
Production vendue de Biens	3.786.629	3.517.519
Production vendue de Services	807.959	854.880
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.594.588	4.372.399
Production stockée	(384.998)	67.344
Production immobilisée	846.003	548.625
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	83.170	6.922
Autres produits	24.531	129.619
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5.163.294	5.124.909
Achat de marchandises	-	-
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements	627.975	671.277
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	(55.345)	(59.122)
Autres achats et charges externes	1.342.412	1.394.675
Impôts, taxes et versements assimilés	62.394	83.832
Salaires et traitements	1.972.110	2.029.918
Charges sociales	846.834	874.951
Dotations aux amortissements et dépréciations	168.585	94.927
Dotations aux provisions	3.406	-
Autres charges	52.667	49.857
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5.021.038	5.140.314
RESULTAT D'EXPLOITATION	142.256	(15.406)
Produits financiers	72	1.131.238
Charges financières	35.659	286.736
RESULTAT FINANCIER	(35.587)	844.502
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	106.669	829.096
Produits exceptionnels	0	310.263
Charges exceptionnelles	130.978	1.131.158
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(130.978)	(820.895)
Impôts sur les bénéfices	(316.128)	(297.092)
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	291.819	305.293

3.1.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (223 quatre du Code Général des Impôts), nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 prennent en charge 6.540€ à des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

3.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercices couverts : exercice clos au 31 Décembre 2021 et exercice clos au 31 Décembre 2022.

Mission	Brigitte GUILLEBERT			
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2022	2022	2021	2021
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :				
- Emetteur	40.000	100%	40.000	100%
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes :				
- Emetteur	4.000	-	2.000	-
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Globalement	-	-	-	-
Sous-total	44.000	100%	42.000	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	44.000	100%	42.000	100%

3.1.5 Proposition d'affectation des résultats de la Société Mère

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat dégagé par la société lors de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 291.819,28€ au crédit du poste « Report à Nouveau » dont le solde passera de 1.371.557,65€ à 1.663.376,93€.

Rappel : aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

3.1.6 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	124.014	124.014	124.014	124.014	124.014
Nombre d'actions émises	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280
II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	5.292.477	4.254.968	4.019.515	4.372.399	4.594.588
Bénéfice avant impôts, participation, amortissement et provisions	474.805	(157.436)	(240.665)	(1.180.505)	111.363
Impôt sur les bénéfices	(172.972)	(189.529)	(297.367)	(297.092)	(316.128)
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	479.150	93.828	56.681	305.293	291.819
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissement et provisions	0,26	0,01	0,02	(0,36)	0,17
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	0,19	0,04	0,02	0,12	0,12
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (au 31 décembre)	65	53	52	52	54
Salaires et traitements	2.301.399	2.070.194	1.918.056	2.029.918	1.972.110
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	946.058	770.002	794.662	874.951	846.834

3.2 Comptes Consolidés

En application de l'article L.233.-17-1 du Code de commerce, notre société n'établit pas de comptes consolidés car la contribution de l'entreprise étrangère présente un intérêt négligeable.

Par ailleurs, pour une parfaite information, nous vous rappelons que les retraitements effectués auparavant dans le cadre de l'établissement de nos comptes consolidés en IFRS portaient sur les éléments suivants :

- Intégration dans le poste « dettes financières » des créances factorisées et non réglées à la clôture de l'exercice ;
- Capitalisation du crédit-bail ;
- Comptabilisation des engagements de départ à la retraite.

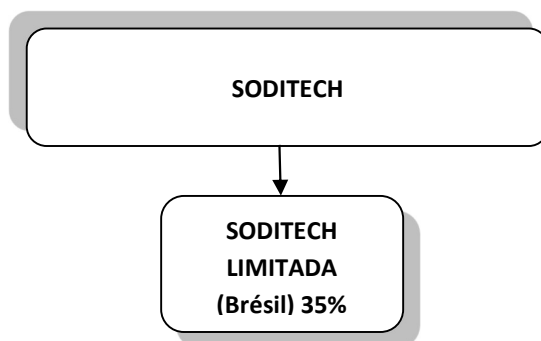
Ces informations figurent dans les notes sur les engagements hors bilan (Notes 17 à 21).

Nous avons inclus dans ces notes, nos engagements en matière de loyers immobiliers ainsi que ceux relatifs aux véhicules en LLD, loyers qui auraient donné lieu à une comptabilisation dans les comptes consolidés IFRS 2022 s'ils avaient été établis.

4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient 35 % de la société brésilienne Soditech Ltda.

L'organigramme du Groupe Soditech au 31 décembre 2022 s'établit comme suit :



4.1 Activités et évolution des filiales

SODITECH LTDA, au capital de 436 580 Réals dont le siège social est fixé Rua Marechal Deodoro, N°558 - 3° Andar 80010 - 010 - CURITIBA / PR. Société de droit brésilien dont les activités sont principalement centrées sur le secteur automobile.

La filiale brésilienne est gérée localement, ses résultats s'établissent ainsi :

Valeurs en K€*	2022	2021
Chiffre d'affaires	4.467	3.442
Résultat d'exploitation	357	58
Résultat net	112	4

*Taux de change du réal Banque de France au 31/12 : 2021 : 6,3101 / 2022 : 5,6386

Sur l'ensemble de l'année 2022, SODITECH BRESIL a affiché une croissance soutenue (CA + 29,8 % par rapport à 2021)

Le résultat d'exploitation se situe à 8% du CA malgré l'impact COVID encore sensible au 1^{er} trimestre 2022.

Ces performances sont dues au climat général des affaires au Brésil mais plus encore au plan de développement commercial lancé en 2020 qui a été remis sur rail.

La situation actuelle en avril 2023 confirme cette progression en volume avec un taux de marge en augmentation constante dans un contexte de concurrence forte ouverte après les changements politiques intervenus.

La diversification reste plus que jamais le fer de lance de notre développement pour 2023.

Les actionnaires de la société Soditech Ltda ont engagé des pourparlers en vue de la cession totale de la société.

4.2 Filiales cédées

Néant

4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution

Néant

4.4 Prises de participation

Néant.

4.5 Participations réciproques

Néant.

4.6 Succursales

Néant

5 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

5.1 Effectif

L'effectif de la société Soditech se composait, au 31 décembre 2022, de 54 personnes, 29 cadres et 25 techniciens, tous localisés en France. SODITECH n'a pas fait appel à des salariés intérimaires au cours de l'exercice 2022.

Composition de l'effectif France par catégorie	2022	2021
Cadres	29	28
Techniciens / Techniciens supérieurs	25	24
Sous-traitants	-	-
Intérimaires	-	-
Total	54	52

Le nombre de CDI était de 53. Aucun salarié n'a été mis à disposition de l'entreprise (intérimaire). La moyenne d'âge est de 45 ans. Le turn-over moyen mensuel est de 1,40%.

5.2 Travail précaire

Au 31 décembre 2022, un salarié de la société est sous contrat à durée déterminée.

5.3 Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail

L'absentéisme représente environ 7% des heures théoriquement travaillées en 2022.

Les arrêts maladie sont généralement inférieurs à 3 jours.

La société n'enregistre aucune maladie professionnelle au titre de l'exercice 2022 et a comptabilisé deux accidents du travail (dont un accident de trajet), soit un taux de gravité de 0,47‰ et un taux de fréquence de 22,76‰.

5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

La société compte 31 hommes (57%) et 23 femmes (43%), le % de femmes est supérieur à celui constaté dans la métallurgie (21% - Source : accord de branche de la Métallurgie du 8 avril 2014).

Le plan d'action unilatéral portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé le 3 avril 2017 et validé par la DIRECCTE des Alpes-Maritimes et le Conseil de Prud'hommes de Cannes, a été renouvelé en août 2022.

L'index égalité femmes-hommes, publié sur notre site internet, au titre des données 2022 ressort à 87/100.

5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale

Un accord d'intéressement a été signé en date du 23 juin 2011. Cet accord a été renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans en date du 25 mai 2021. Il concerne les exercices 2021, 2022 et 2023.

Les montants versés au titre de l'intéressement sont les suivants :

Exercice	Date versement	Montant en €
2020	2021	-
2021	2022	-
2022	2023	-

Un accord de participation est en vigueur mais compte tenu du déficit fiscal restant à reporter il ne sera pas versé de participation au titre de l'exercice 2022.

5.6 Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique (CSE) a été mis en place lors des élections organisées au premier trimestre 2019. Il se substitue au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Au 31 décembre 2022, il se compose de deux membres titulaires (un pour le collège cadre et un pour le collège non-cadre).

5.7 Formation

Dépenses en formation (en K€ et en heures)	2022	2021
Montant	30	24
Heures	644	453

Le montant n'inclut pas le coût horaire des salariés mais uniquement le coût de prestation du formateur et n'intègre pas, le cas échéant, la prise en charge par l'OPCO.

6 RISQUES ET INCERTITUDES

6.1 Risque financier lié au changement climatique

Soditech est en partie une société de prestations de services intellectuels. Ses activités ont peu de conséquences sur l'environnement, et ce y compris les activités réalisées dans les salles blanches.

6.2 Risque de change

Les règlements clients s'effectuent en euro, le risque sur la devise dollar US est pratiquement nul car la société n'effectue que très peu de transactions à l'achat dans cette devise. Lorsque c'est le cas, elle dispose d'une couverture bancaire par l'utilisation du marché à terme des devises et une politique contractuelle adaptée pour les marchés à l'étranger. La filiale brésilienne effectue toutes ses transactions en monnaie locale.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change sont inopérantes en ce qui concerne la filiale brésilienne, les pertes de change étant liées à l'investissement en capital, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change.

6.3 Risque fournisseurs

La fonction « achats et approvisionnements » concerne les activités Espace, Défense et Industrie. Les fournisseurs, souvent des grands groupes internationaux imposés par les clients, proposent des conditions peu négociables en termes de coûts et de délais.

Des procédures ont été mises en place, les consommations et les achats sont gérés sur le logiciel de gestion des affaires et suivis conjointement par la direction financière et le bureau d'études pour anticiper les commandes, optimiser les coûts et pérenniser les risques liés aux délais.

6.4 Risque clients

La société est peu exposée au risque de non-recouvrement de ses créances du fait de la qualité de sa clientèle « grand compte ». De plus environ 80% du chiffre d'affaires est financé par le recours à une société d'affacturage qui assure une garantie financière prédéfinie client par client.

La société continue par ailleurs sa recherche de nouveaux comptes pour diminuer son risque de dépendance vis-à-vis de ses clients et/ou de ses secteurs d'activité.

6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :

La société a réparti ses activités en secteurs d'activité distincts afin de mieux partager le risque spécifique lié à chacun d'entre eux :

- Recherche / Industrie
- Espace
- Défense

6.6 Risques Situation Ukraine/Russie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et les sanctions prises contre la Russie n'ont pas eu d'impact direct sur le chiffre d'affaires dans la mesure où la société ne réalise aucun chiffre d'affaires dans ces pays.

Cependant cette situation a entraîné un ralentissement sur certains programmes chez nos clients et une augmentation du coût des approvisionnements.

7 DELAIS DE PAIEMENT

En l'application de l'article L.441-14 du Code de Commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs figurent dans le tableau ci-après.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D.441-4)

	Articles D. 441.1- 1°) Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.1 - 2°) : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	113	6	2	2	3	13	105	3	3	0	0	6
Montant total TTC des factures concernées	257 486	22 020	4 207	11 517	17 475	55 220	1 084 414	58 542	18 262	0	0	76 804
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	9,52%	0,81%	0,16%	0,43%	0,65%	2,04%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	11	11	-	-	-	-	-	-
Montant total TTC des factures exclues	-	-	-	-	27 658	27 658	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de références utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels ☐ Délais légaux						☒ Délais contractuels ☐ Délais légaux					

Le tableau des délais de paiements inclut les factures cédées au factor.

8 JURIDIQUE

8.1 Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce

8.1.1 Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Néant

8.1.2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale :

CONTRATS DE TRAVAIL

Sont concernés les actionnaires détenant plus de 10% du capital social et les mandataires sociaux :

- Madame Madenn Caillé est salariée de la société en qualité de Directeur commercial depuis 2015, fonction qu'elle exerce toujours, suite aux modifications d'un contrat de travail à durée indéterminée signé en date du 5 janvier 2009. Sa rémunération n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2022.

8.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Lors de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2022, il a été voté une résolution autorisant le rachat par Soditech de ses propres actions. Au cours de l'exercice la société a procédé au rachat de 1500 actions au cours d'achat moyen de 0,74€, les frais de négociation se sont élevés à 0,95€. Aucun titre n'ayant été cédé la société détient donc un total de 205 045 actions soit 8,27% du capital pour une valeur d'achat de 149.493€

8.3 Informations relatives au Capital Social

8.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31.12.2022	Nb d'action (pleine propriété)	Nb d'actions (nue- propriété)	Nb d'actions (Usufruit)	% du capital	Droit de vote AGO	% Droits de vote AGO	Droit de vote AGE	% Droits de vote AGE
Maurice CAILLE	1	-	1 336 198	53,87%	2 672 398	73,98%	2	0,00%
Indivision Madenn CAILLE et Ronan CAILLE	-	523 598	-	-	-	-	1 047 196	28,99%
Madenn CAILLE	340	406 300	-	0,01%	680	0,02%	813 280	22,51%
Ronan CAILLE	340	406 300	-	0,01%	680	0,02%	813 280	22,51%
TOTAL GROUPE FAMILIAL	681	1 336 198	1 336 198	53,90%	2 673 758	74,01%	2 673 758	74,01%
Titres au porteur	1 142 961	-	-	46,08%	937 916	25,96%	937 916	25,96%
Pour info : Auto détention	205 045	-	-	8,27%	0	0,00%	0	0,00%
Titres au nominatif	440	-	-	0,02%	880	0,03%	880	0,03%
Pour info : Actionnariat salarié	20	-	-	0,00%	40	0,00%	40	0,00%
TOTAL PUBLIC	1 143 401	-	-	46,10%	938 796	25,99%	938 796	25,99%
TOTAL	1 144 082	1 336 198	1 336 198	100%	3 612 554	100%	3 612 554	100%
	2 480 280							

8.3.2 Mouvements significatifs

Il n'y a aucune information à signaler concernant des mouvements d'actions significatifs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8.3.3 Franchissements de seuils

Aucune information n'a été portée à notre connaissance.

8.3.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Le groupe familial représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE détient plus de 5% du capital.

8.3.5 Actionnaires détenant plus de 50 % du capital ou des droits de vote

Le groupe familial, représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE, détient 53,90% du capital de la société et 74,01% des droits de vote au 31 décembre 2022.

8.3.6 Actionnaires détenant 90 % du capital

Aucun actionnaire ne détient plus de 90 % du capital de la société au 31 décembre 2022.

8.3.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le pourcentage de participation des salariés au capital social ressort à 0,0008% au 31 décembre 2022.

8.4 Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2022 :

Date du Conseil	Ordre du jour	Administrateurs présents et représentés	Taux de présence
8 avril	-Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; -Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; -Crédits – Cautions et avals pour l'exercice 2022 ; -Revue annuelle des conventions réglementées ; -Rapport du comité d'audit ; -Rémunération des mandataires sociaux ; -Approbation du rapport financier annuel constitué du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des états financiers sociaux ; -Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Farid BOUGUETTAYA ; -Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Madenn CAILLE ; -Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice CAILLE ; -Décision d'attribution d'actions gratuites à certaines catégories du personnel ; -Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'AGM ; -Arrêté de l'ordre du jour de l'AGM et des projets de résolutions ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités.	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX	67%
23 septembre	-Rapport sur les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2022 ; -Rapport sur l'activité de la société au cours du 1 ^{er} semestre 2022 ; -Détermination des bénéficiaires d'actions gratuites et des conditions d'attribution ; -Délégation au Directeur Général : - programme de rachat d'actions ; - attribution gratuite d'actions ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités.	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
8 décembre	-Validation du plan de continuité (analyses des risques) ; -Logo Soditech (cession Brésil) ; -Business Plan ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités.	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	83%

La durée moyenne des conseils d'administration est de deux heures. Les convocations sont faites conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts. Les procurations éventuelles sont annexées au registre de présence et peuvent être transmises par courriel. Lors de la convocation, chaque administrateur est informé de la teneur de l'ordre du jour prévu. La direction financière peut participer aux réunions afin de donner des précisions chiffrées à chaque fois qu'il est nécessaire.

8.5 Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes

Administrateurs :

Les mandats à renouveler cette année sont ceux de Monsieur Benoît COMBERNOUX et Monsieur Nicolas FAURE.

La situation des mandats est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Commissaires aux comptes :

Cabinet O1CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommé en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l'article L.822-14 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

8.6 Assurances :

La société dispose des assurances suivantes :

- Assurance responsabilité civile et commerciale : Le montant de la garantie est de 2.500.000€ par année d'assurance.

- Assurance responsabilité civile professionnelle produits aéronautiques et spatiaux couvrant la responsabilité civile pendant l'exploitation jusqu'à 5.000.000 € par sinistre et/ou événement et en tout par année d'assurance dommages corporels et matériels confondus.
- Assurance multirisques professionnels qui couvre les locaux, marchandises et biens confiés et qui inclut une garantie perte d'exploitation.
- Assurance responsabilité civile des dirigeants avec un plafond des garanties de 1.000.000€ par période d'assurance.

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2022, la société Soditech a engagé des dépenses de recherche, sur différents projets, évaluées à 1.500k€.

10 ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Néant

11 PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur le marché spatial, les annonces relatives aux programmes de constellations ne se concrétisent toujours pas en commandes.

L'entreprise a entrepris une démarche de diversification de ses activités pour pallier la cyclicité des activités spatiales :

- Rééquilibrage Forfait/ assistance technique
- Plateaux d'opérateurs d'intégration sur site client
- Amélioration des process de production, automatisation
- Electronique embarquée

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AU 31 DECEMBRE 2022

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6, L.225-37-4, L.22-10-8, L.22-10-9 et L.22-10-10 du Code de commerce, nous vous présentons, aux termes de cette section spécifique du rapport de gestion, les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de la capitalisation boursière de la société le conseil d'administration a décidé de se référer aux règles des Valeurs Moyennes et Petites (Vamps) établies pour l'information des administrateurs, leur déontologie, la rémunération des dirigeants et l'information. L'entreprise s'appuie dans la mesure du possible, compte tenu de sa taille, sur les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext comme décrit ci-dessous :

Recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT		*
R1	Déontologie des membres du conseil	A
R2	Conflits d'intérêts	A
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendant	A
R4	Information des membres du conseil	A
R5	Formation des membres du conseil	NA
R6	Organisations des réunions du conseil et des comités	A
R7	Mise en place de comités	A
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	NA
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	En cours
R10	Choix de chaque administrateur	A
R11	Durée des membres du conseil	A
R12	Rémunération des administrateurs	A
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	NA
R14	Relation avec les actionnaires	A
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	NA
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	NA
R17	Préparation de la succession des dirigeants	A
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	A
R19	Indemnités de départ	Sans objet
R20	Régimes de retraite supplémentaire	Sans objet
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Sans objet
R22	Revue des points de vigilance	A

*A : Appliqué / NA : Non appliqué

1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS

1.1 Composition du Conseil d'Administration

	Dates de première nomination	Administrateur indépendant	Echéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Mandats et fonctions exercés au sein de Soditech	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Maurice CAILLE Né le 14/02/1949 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016	Non	31/12/2027	Président du conseil d'administration	Gérant SODITECH LTDA (Brésil)
Madenn CAILLE Née le 03/11/1982 de nationalité française détient 340 actions PP*	24/06/2016	Non	31/12/2027	Administrateur Directeur général Directeur Commercial	-
Eléonore JEHL Née le 17/12/1987 de nationalité française détient 1 action PP*	03/06/2015	Oui	31/12/2026	Administrateur Présidente du comité d'audit	-
Farid BOUGUETTAYA Né le 14/02/1982 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016 Prise d'effet 01/2017	Oui	31/12/2027	Administrateur Membre du comité d'audit	Avocat associé CABINET FERAL
Benoît COMBERNOUX Né le 09/02/1956 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2022	Administrateur	-
Nicolas FAURE Né le 25/10/1976 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2022	Administrateur	Directeur des opérations HERMES

*PP : pleine propriété

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil.

Il est de plus, régulièrement tenu informé par la Direction Générale des principaux événements de la Société et de la marche des affaires.

Enfin, il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la société est composé de six membres. Quatre administrateurs sont considérés comme indépendants en ce qu'ils n'exercent et n'ont pas exercé au cours des cinq dernières années aucune fonction salariée ni aucun mandat social dirigeant de la société ; ne sont pas en relation d'affaires avec la société ; ne sont pas actionnaires de référence, ne détiennent pas un pourcentage de droits de vote significatif et ne font pas partie du groupe familial majoritaire. Eléonore JEHL préside le comité d'audit à la suite de l'expérience acquise en qualité d'auditeur au sein de différents groupes (PWC, SNEF, CREDIT AGRICOLE...)

Les membres du Conseil d'Administration participent à la vie de la société. Ils sont régulièrement informés et consultés, généralement individuellement, sur des sujets particuliers. Ils donnent leur avis sur la stratégie de la société.

1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 18 – Nomination et révocation des administrateurs

I – Les administrateurs sont nommés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours expirer le mandat dudit administrateur.

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s’il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu’il représente. Le représentant permanent d’une personne morale administrateur est soumis aux conditions d’âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l’identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent. La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s’il était administrateur en nom propre.

III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV – En cas de vacance par décès ou par démission d’un ou plusieurs sièges d’administrateur, le conseil d’administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l’assemblée générale ordinaire en vue de compléter l’effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n’en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l’assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d’un mandataire chargé de convoquer l’assemblée générale, à l’effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire d’une action.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n’est pas propriétaire du nombre d’actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d’en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d’office, s’il n’a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

1.2.2 Pouvoirs du conseil d’administration (extraits des statuts de la société)

Article 20 – Pouvoirs du conseil d’administration

I – Principe

Le conseil d’administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l’objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d’actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d’administration qui ne relèvent pas de l’objet social, à moins qu’elle ne prouve que le tiers sût que l’acte dépassait cet objet ou qu’il ne pouvait l’ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Exécutions des décisions

Les décisions du conseil d’administration sont exécutées soit par le président, soit par tout mandataire que le conseil a désigné à cet effet, sans qu’une telle désignation puisse porter atteinte aux fonctions et prérogatives que la loi et les statuts confèrent au président. De plus, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à un des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

III – Comités d’études

Il peut décider de la création de comités chargés d’étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composants.

Conformément aux textes, les administrateurs reçoivent toutes les informations nécessaires à l’accomplissement de leur mission avant chaque réunion du conseil. De même, les articles de presse concernant la société leur sont communiqués. Les procès-verbaux des conseils d’administration sont approuvés lors de la réunion suivante et signés par le président et un administrateur.

2 MODALITE D’EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a fait le choix, d’une direction générale exercée par un directeur général.

La Direction Générale de la société Soditech SA possède une délégation de signature bancaire et a le pouvoir d’engager la société.

La politique de communication financière relève du Directeur Général.

Le conseil d’administration autorise chaque année le Directeur Général à consentir toute caution, aval et garantie en faveur des tiers.

Cette autorisation est plafonnée à 825.000 € pour l’exercice 2023.

3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (Article L225-37-4-2°)

Aucune convention nouvelle n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale détenue majoritairement.

4 INTERETS DES DIRIGEANTS

Monsieur Maurice CAILLE possède l'usufruit de 53,90% du capital de la société.

Madenn CAILLE détient une participation majoritaire au capital de la société MADE 4 INSULATION, qui peut occasionnellement être client et/ou fournisseur de la société.

A l'exception des retraites obligatoires, aucun engagement de retraite n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux.

5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant

6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

6.1 Rémunérations 2022

Monsieur Maurice CAILLE a perçu une rémunération de 18.500€ au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Madame Madenn CAILLE n'a perçu aucune rémunération au titre du mandat de directeur général, seule une rémunération est versée au titre du contrat de travail de directeur commercial, poste qu'elle occupait au moment de sa nomination à la Direction générale et qu'elle continue d'occuper.

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2022.

Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé.

6.2 Attribution des rémunérations 2023 :

Rémunération du président du conseil d'administration, Monsieur Maurice CAILLE :

La rémunération brute annuelle maximum au titre du mandat social est fixée par le conseil d'administration à 18.500€.

Rémunération du directeur général, Madame Madenn CAILLE :

Aucune rémunération n'est attribuée au titre du mandat social dès lors qu'une rémunération est versée au titre d'un contrat de travail.

Rémunération des administrateurs :

Le montant de l'enveloppe des rémunérations qui pourra être versée aux membres du conseil d'administration au titre de l'article L.225-45 du code de commerce sera fixé ultérieurement en fonction des activités de la société.

La répartition de cette enveloppe, entre les administrateurs, sera effectuée par le conseil d'administration en fonction des éléments suivants :

- Présence aux réunions du conseil ;
- Réalisation de mission ou mandat spécifique. »

7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2022 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération versée à Monsieur Maurice CAILLE au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2022 du directeur général tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate, en application de l'article L.22-10-9, qu'aucune rémunération n'a été attribuée à Madame Madenn CAILLE au titre de son mandat de directeur général.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2022 des administrateurs tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate qu'aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2023 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du code de commerce, approuve l'absence de rémunération 2023 versée du directeur général tels que présentés au 6.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2023 des administrateurs tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.

8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations accordées par l'assemblée générale du 17 juin 2022 pour une durée de 18 mois :

- Rachat par la société de ses propres actions (Résolution N°13) ;
- Réduction du capital par annulation d'actions (Résolution N°14) ;
- Attributions d'actions gratuites (Résolutions N°16).

Seule la résolution N°13 a été mise en œuvre au cours de l'année 2022, le montant de la délégation fixé par l'assemblée générale, 245.548€, a été utilisé à hauteur de 1.110€ au cours de l'exercice.

9 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIETE)

Article 15 - Droits et obligations liés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 39 des présents statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale. Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers, d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 36 - Représentation des actionnaires et vote par correspondance

I - Représentation des actionnaires

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses noms, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

La formule de procuration informe l'actionnaire de manière très apparente que, s'il en est fait retour à la société ou à l'une des personnes habilitées par elle à recueillir les procurations sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par son mandant.

Toute formule de procuration adressée aux actionnaires doit être accompagnée des documents prévus à l'article 133 du décret du 23 mars 1967.

II - Vote par correspondance

À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés aux frais de la société, à tout autre actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Article 37 - Feuille de présence à l'assemblée

Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Article 39 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi du 24 juillet 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué. »

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées au point 7, ci-dessus, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Monsieur Maurice CAILLÉ
Président du Conseil d'Administration

ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2022

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

BILAN (en €)				31/12/2022	31/12/2021
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Concessions, brevets et droits similaires		135.761	120.901	14.860	19.947
Fonds commercial	1	2.276.497	787.845	1.488.652	1.488.652
Autres immobilisations incorporelles		13.823	-	13.823	7.671
Immobilisations incorporelles		2.426.081	908.746	1.517.335	1.516.270
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		256.782	108.557	148.225	107.624
Autres immobilisations corporelles		924.869	573.443	351.426	344.091
Immobilisations en cours		1.267.993	-	1.267.993	497.484
Immobilisations corporelles		2.449.644	682.000	1.767.644	949.199
Autres participations	2	61.810	-	61.810	61.810
Prêts		1.600	-	1.600	6.000
Titres immobilisés		149.493		149.493	148.383
Autres immobilisations financières		118.600	-	118.600	198.941
Immobilisations financières		331.503	-	331.503	415.134
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5.207.228	1.590.746	3.616.482	2.880.603
ACTIF CIRCULANT					
Matières premières, approvisionnements	3	536.562	62.400	474.162	481.217
En cours de production de services		-	-	-	384.998
Stocks et en-cours		536.562	62.400	474.162	866.215
Clients et comptes rattachés	4	809.150	-	809.150	167.440
Autres créances	5	422.245	-	422.245	414.117
Créances		1.231.395	-	1.231.395	581.557
Disponibilités		662.649	-	662.649	745.083
Charges constatées d'avance		72.490	-	72.490	100.614
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2.503.096	62.400	2.440.696	2.293.469
TOTAL ACTIF		7.710.324	1.653.146	6.057.178	5.174.072

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (Dont versé : 124.014)		124.014	124.014
Réserve légale		12.401	12.401
Autres réserves		395.041	245.797
Report à nouveau		1.371.558	1.215.508
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		291.819	305.293
Subventions d'investissement		617.038	344.548
CAPITAUX PROPRES	6	2.811.871	2.247.562
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		3.406	36.319
PROVISIONS		3.406	36.319
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	1.642.981	1.567.727
Concours bancaires courants		1.827	339
Emprunts et dettes financières divers		179.947	191.620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	476.853	440.579
Dettes fiscales et sociales	9	710.445	582.648
Autres dettes		19.877	47.639
DETTES		3.031.930	2.830.552
Produits constatés d'avance		209.971	59.638
Écarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		6.057.178	5.174.072

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Vente de marchandises		-	-
Production vendue de Biens		3.786.629	3.517.519
Production vendue de Services		807.959	854.880
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	4.594.588	4.372.399
Production stockée		(384.998)	67.344
Production immobilisée		846.003	548.625
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		83.170	6.922
Autres produits		24.531	129.619
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		5.163.294	5.124.909
Achat de marchandises		-	-
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements		627.975	671.277
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(55.345)	(59.122)
Autres achats et charges externes	11	1.342.412	1.394.675
Impôts, taxes et versements assimilés	12	62.394	83.832
Salaires et traitements	13	1.972.110	2.029.918
Charges sociales	13	846.834	874.951
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		106.185	94.927
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		62.400	-
Dotations aux provisions		3.406	-
Autres charges		52.667	49.856
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5.021.038	5.140.314
RESULTAT D'EXPLOITATION		142.256	(15.406)
Produits financiers		72	1.131.238
Charges financières		35.659	286.736
RESULTAT FINANCIER	14	(35.587)	844.502
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		106.669	829.096
Produits exceptionnels		-	310.263
Charges exceptionnelles		130.978	1.131.158
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	130.978	(820.895)
Impôts sur les bénéfices	16	(316.128)	(297.092)
TOTAL DES PRODUITS		5.163.366	6.566.410
TOTAL DES CHARGES		4.871.547	6.261.117
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		291.819	305.293

2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est 6.057.178€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.594.588€ dégageant un bénéfice de 291.819€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et les sanctions prises contre la Russie n'ont pas eu d'impact direct sur le chiffre d'affaires dans la mesure où la société ne réalise pas de chiffre d'affaires dans ces deux pays.

Cette situation a toutefois entraîné un ralentissement sur certains programmes et une augmentation significative des coûts de certains approvisionnements.

2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Règlement ANC 2014-03, tel que mis à jour dans sa version consolidée à la date de clôture des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les informations suivantes sont données :

- Les immobilisations sont amorties en linéaire :
 - sur 3 à 5 ans pour les frais de brevet, de création de site internet ;
 - sur 3 à 5 ans pour l'équipement et le matériel de bureau ;
 - sur 4 ans pour le matériel de transport ;
 - sur 10 ans pour le matériel industriel ;
 - sur 10 ans pour les agencements et les installations.
- Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré pour les articles sans traçabilité et au prix d'achat pour les articles avec traçabilité.
- Une provision pour stocks à rotation lente a été constituée en fonction de leur ancienneté.
- Une amélioration dans le traitement comptable des affaires à long terme entraîne un changement de présentation qui s'est traduit par le reclassement du poste en-cours de production de services au poste factures à établir qui augmente de 546 K€ TTC, étant précisé que le poste de travaux en cours se serait élevé à 408 K€. L'incidence sur le chiffre d'affaires est de 479 k€ HT et sur le résultat de 68k€, compte tenu de la constitution d'une perte à terminaison de 3,4k€. L'application de cette méthode d'estimation en 2021 aurait contribué à augmenter le résultat de 2021 de 114k€ et le chiffres d'affaires de 499K€
- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en cas d'incertitude sur leur recouvrement. Leur valeur au bilan correspond exclusivement aux créances non factorisées.
- Les titres de participations sont évalués à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire, appréciée essentiellement par rapport à la situation nette, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.3.2 Dérogations

Néant.

2.3.3 Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendances des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du traitement des affaires à long terme décrit en note 2.3.1

2.3.4 Informations générales complémentaires

La société Soditech SA n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux. Ils figurent à titre informatif dans la note 18 des engagements hors bilan.

La société Soditech a engagé des frais de recherche, de développement et d'innovation durant l'exercice 2022 ouvrant droit à un crédit d'impôt de 316.128€.

2.4 Complément d'informations relatif au Bilan

2.4.1 Etat des immobilisations, amortissements et provisions, échéances des créances et dettes

Etat des immobilisations

Poste	Valeur Brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions Rebuts Rembts	Valeur brute en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2.415.428	-	10.652	-	-	2.426.080
Installations techniques, matériel et outillage industriel	186.570	-	21.818	48.394	-	256.782
Installations générales, agencements, aménagements divers	702.319	-	47.453	-	-	749.772
Matériel de transport	176	-	-	-	(176)	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	151.914	-	26.869	-	(3.686)	175.097
Immobilisations corporelles en cours	497.484	-	782.259	(11.750)	-	1.267.993
TOTAL	1.538.463	-	878.399	36.644	(3.862)	2.449.644
Autres participations	61.810	-	-	-	-	61.810
Prêts	6.000	-	-	-	(4.400)	1.600
Titres immobilisés	148.383	-	1.110	-	-	149.493
Autres immobilisations financières	198.941	-	3.659	-	(84.000)	118.600
TOTAL	415.134	-	4.769	-	(88.400)	331.503
TOTAL GENERAL	4.369.025	-	883.168	36.644	(92.262)	5.207.227

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	111.314	9.587	-	120.901
Installations techniques, matériel et outillage industriel	78.946	29.610	-	108.557
Installations générales, agencements, aménagements divers	422.207	48.273	-	470.480
Matériel de transport	176	-	(176)	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	87.934	18.715	(3.686)	102.962
TOTAL	589.263	96.598	(3.862)	682.000
TOTAL GENERAL	700.577	106.185	(3.862)	802.901

Toutes les dotations de l'exercice correspondent à des amortissements linéaires.

Etat des provisions

Poste	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	36.319	3.406	36.319	-	3.406
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36.319	3.406	36.319	-	3.406
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles	787.845	-	-	-	787.845
Sur stocks et en cours	-	62.400	-	-	62.400
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	787.845	62.400	-	-	850.245
TOTAL GENERAL	824.164	65.806	36.319	-	853.651
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation	-	65.806	36.319		

Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts	1.600	1.600	-
Autres immobilisations financières	268.093	-	268.093
Créances clients	809.150	809.150	-
Personnel et comptes rattachés	903	903	-
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	316.128	316.128	-
Taxe sur la valeur ajoutée	50.248	50.248	-
Débiteurs divers	54.966	54.966	-
Charges constatées d'avance	72.490	72.490	-
TOTAL GENERAL	1.573.578	1.305.485	268.093
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4.400		

Etat des dettes

Poste	Montant A 1 an au plus		De 2 à 5 ans				A plus de 5 ans
	brut	2023	2024	2025	2026	2027	
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	1.827	1.827	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine :	1.642.981	418.121	385.076	281.457	151.954	120.891	285.481
Prêt BNP - Investissements 2016	13.697	13.697	-	-	-	-	-
Prêt CIC - Acquisition SATAC	101.196	61.325	39.871	-	-	-	-
Prêt CIC - Investissements 2019	63.134	30.467	30.205	2.462	-	-	-
Prêt CA - Investissements 2020	113.769	50.305	50.719	12.745	-	-	-
Prêt Garanti par l'état CIC	835.271	248.539	250.224	252.042	84.406	-	-
Prêt BNP - Investissements 2022	90.913	13.788	13.997	14.208	14.423	14.641	19.856
Prêt participatif relance BNP	425.000	-	-	-	53.125	106.250	265.625
Dettes financières divers - Avance remboursable BPI	117.777	36.805	49.071	31.901	-	-	-
Dettes financières divers - Ass. prospection export BPI	62.170	10.038	26.066	26.066	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	476.853	476.853	-	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	150.112	150.112	-	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	319.146	319.146	-	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	231.177	231.177	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	10.010	10.010	-	-	-	-	-
Autres dettes	19.877	19.877	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	209.971	209.971	-	-	-	-	-
TOTAL	3.241.901	1.883.938	460.213	339.424	151.954	120.891	285.481
Emprunt souscrit en cours d'exercice	525.000						
Emprunts remboursés en cours d'exercice	275.931						

2.4.2 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.0500	2.480.280	-	-	2.480.280

2.4.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	661.978
Autres créances	677
Total	662.655

2.4.4 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	136.489
Dettes fiscales et sociales (provision congés payés et charges)	206.284
Autres dettes (Factures 2022 reçues en 2023)	31.334
Total	374.107

2.4.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation (Assurance - Entretien - Maintenance...)	72.490
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Total	72.490

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	209.971
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
Total	209.971

3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF

Note 1 - Fonds Commercial

En application du règlement N°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, une analyse du montant inscrit au poste fonds commercial a été menée et il a été estimé que ce montant était bien un montant résiduel en retenant par ailleurs une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de valeur ont été réalisés par un cabinet spécialisé, qui a examiné plusieurs méthodes parmi celles applicables (Valeur d'utilité par les multiples, approches par les DCF, capitalisation boursière...). L'approche par les DCF a été considérée comme la plus pertinente. Elle s'est appuyée sur :

- des données 2022 correspondant aux comptes 2022 ;
- des données prévisionnelles 2023 à 2025 correspondant à des données résultant de l'estimation par la direction du résultat, en fonction du carnet de commandes connu à fin février 2023 ;
- des cash flows qui en résultent en retenant :
 - un taux d'actualisation de 12,2%, correspondant au coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
 - un taux de croissance de 1,8%.

A titre indicatif, le taux d'actualisation qui égalise la valeur d'entreprise et celle des actifs à tester est de 14,50%.

Si l'hypothèse de taux de croissance avait été de 0,80%, la valeur de l'entreprise restait supérieure à celle des actifs à tester.

A partir de ces hypothèses, il n'y a pas lieu de compléter la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

Note 2 - Autres Participations

Société	Participation (en €)	Provision (en %)	Participation (valeur nette en €)
Soditech Ltda (Brésil)	61.810	-	61.810
TOTAL	61.810	-	61.810

Tableau des filiales et participations (Code de commerce Article L233-15 ; ANC 2014-03 Art 832-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Filiales détenues entre 10 et 50%										
- SODITECH LTDA BRESIL	77.427	391.624	35	61.810	61.810			4.467.410	111.906	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

*Taux de change du réal Banque de France au 31/12/2022 : 5,6386

Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements

Le stock est valorisé au 31 décembre 2022 à :

Stock (montants en €)	2022	2021
Stock de matériels	573.206	481.217
Provision pour dépréciation du stock de matériels	(62.400)	-
Stocks transférés en immobilisations	(36.644)	-
Valeur Nette	474.162	481.217

Les stocks à rotation lente, ont fait l'objet d'une provision de 100% de leur valeur pour les stocks de plus de 10 ans, de 50% de leur valeur pour les stocks entre 5 et 10 ans).

Note 4 - Clients et Comptes rattachés

Le poste client n'inclut pas l'encours de 1.014.047 € correspondant aux factures cédées au factor.

Note 5 - Autres Créances

Les autres créances se répartissent comme suit :

Autres créances (montants en €)	2022	2021
Acomptes fournisseurs	1.255	22.764
Créances sociales	903	50
CIR	316.128	297.092
TVA sur factures non parvenues	21.200	16.162
TVA récupérable sur autres biens	25.711	25.563
TVA récupérable sur immobilisations	2.477	1.362
TVA Intracom	860	-
Factor (fonds de garantie)	52.448	47.677
Factor (réserve)	587	1.299
Produits à recevoir	677	2.148
TOTAL	422.245	414.117

PASSIF

Note 6 - Capitaux Propres

(En K€)	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions investissement	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31 décembre 2020	124	258	1 159	57	133	1 731
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	57	(57)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	305	-	305
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	211	211
Situation au 31 décembre 2021	124	258	1 216	305	344	2 247
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	149	156	(305)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	292	-	292
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	273	273
Situation au 31 décembre 2022	124	407	1 372	292	617	2 812

Le capital social, constitué de 2.480.280 actions d'une valeur nominale de 0,05€, s'élève à 124.014€.

Au cours de l'exercice la société a procédé au rachat de 1.500 actions. La société détient donc un total de 205.045 actions soit 8,27% du capital pour une valeur d'achat de 149.493€

La société a signé en 2020 une convention, prévoyant une subvention d'investissement de 294.441€, avec l'Etat et BPI pour un projet d'innovation. Elle a perçu le solde de cette subvention soit un montant de 58.889€ en janvier 2023.

La société a également signé une convention dans le cadre du plan de relance « France relance » lui permettant de percevoir une subvention d'investissement pour un montant total de 544.979€. Au titre de l'exercice 2022, la société a comptabilisé la somme de 272.490€.

Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires

L'endettement bancaire a augmenté et s'élève à 1.642.981€ fin 2022 contre 1.567.727€ à la fin de l'exercice précédent.

Note 8 - Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 476.853€ en 2022, incluant les factures non parvenues à hauteur de 136.489€.

Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales

Le total des dettes fiscales et sociales a augmenté de 22% en 2022 passant de 582.648€ à 710.445€ :

Poste (montant en €)	2022	2021
Dettes courantes		
URSSAF	147.583	78.093
Caisses de retraite	20.259	23.222
Mutuelle et prévoyance	26.309	26.167
Autres organismes sociaux	54.178	74.427
CVAE - CFE – Droits d'enregistrement	-	599
Charges diverses	279	307
Divers Personnel (Primes, intéressement ...)	11.457	11.457
TVA	231.177	120.569
CSE	2.907	6.062
Congés payés et charges	206.284	230.813
DGFIP – PAS	10.010	10.933
TOTAL	710.445	582.648

PRODUITS D'EXPLOITATION

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : les revenus sont comptabilisés selon l'avancement des différentes affaires. Le pourcentage d'avancement est mesuré en fonction du rapport entre les coûts engagés à date et les coûts prévisionnels estimés. A la clôture de l'exercice, le tableau de suivi des affaires permet déterminer les factures à établir, les produits constatés d'avance et les factures à recevoir par affaire et de constater, le cas échéant, des pertes à terminaison. La variation du chiffre d'affaires tient compte de la modification décrite en note 2.3.1

Produit par secteur en K€

Secteur	2022	2021	Variation 2021/2022	Pourcentage CA total
Défense	696	439	58%	15%
Recherche / Industrie	1.380	1.692	-18%	30%
Espace	2.519	2.241	12%	55%
Total	4.595	4.372	5%	

CHARGES D'EXPLOITATION

Elles ont diminué et s'élèvent à 5.021.038€ en 2022 contre 5.140.314€ en 2021. Une somme de 777.921€ a été inscrite en immobilisations en cours au 31.12.2022.

Note 11 - Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes ont légèrement diminué. Ils s'élèvent à 1.342.412€ en 2022 contre 1.394.675€ en 2021.

Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes sont en baisse et s'élèvent à 62.394€ en 2022 contre 83.832€ en 2021.

Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)

Le montant des salaires et traitements (provision congés payés incluse) a diminué de 3% entre 2021 et 2022.

Évolution des salaires	2022		2021		Variation en %	
	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires
Non cadres	25	606.466	24,58	649.574	1.71	-5,86
Cadres	29	1.365.644	28,00	1.380.344	3.57	-025
TOTAL		1.972.110		2.029.918	2,70	-2,04

Il ressort de ces éléments un résultat d'exploitation de 142.256 €.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Note 14 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (35.587) € en 2022 contre 844.502€ en 2021. Il se décompose comme suit :

Résultat financier (montant en €)	2022	2021
Produits financiers		
Autres produits financiers	72	1.148
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1.130.033
Gains de change	-	57
Sous-Total	72	1.131.238
Charges financières		
Provisions éléments financiers	-	-
Intérêts sur emprunts	25.843	11.313
Frais financiers factor	9.816	13.534
Pertes créances participation	-	261.889
Sous-Total	35.659	286.736
TOTAL	(35.587)	844.502

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Note 15 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (130.978) € en 2022 contre (820.895) € en 2021. Il se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel (montant en €)	2022	2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	600
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	156.065
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	153.598
Sous-Total	-	310.263
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	130.978	200.643
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	156.059
VNC des immobilisations financières	-	774.457
Sous-Total	130.978	1.131.158
TOTAL	(130.978)	(820.895)

Les résultats financiers et exceptionnels de l'exercice 2021 provenaient principalement de la transmission universelle de patrimoine de la SARL SATAC et de la clôture de la liquidation judiciaire de la SARL BET TURRA.

CHARGE D'IMPÔT

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice de 27.474€ sur les reports fiscaux antérieurs, le montant du déficit fiscal à reporter sera de 9.791.829 €.

Le crédit d'impôt recherche et innovation au titre de l'exercice 2022 s'élève à 316.128€, la demande de remboursement sera présentée en 2023.

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en K€		31/12/2022	31/12/2021
Créances cédées non échues (Factor)	17	1.014	948
IDR (Indemnités de retraite)	18	276	400
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	19	166	178
TOTAL		1.370	1.526

Note 17 – Créance cédées (factor)

L'encours des factures cédées à la société de factor et non échues au 31 décembre 2022 s'élève à 1.014 K€ (contre 948 K€ en 2021). La méthode retenue est le crédit immédiat du compte client lors de la cession des factures au factor.

Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)

Compte tenu des hypothèses actuarielles présentées ci-dessous, le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2022 s'élève à 276 K€ :

Hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IDR	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3.77%	0.98%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2021
Table de turn over	Faible	Faible
Conventions collectives	Métallurgie	Métallurgie

Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Un nantissement du fonds de commerce a été inscrit au profit de la BNP au titre d'un emprunt de 100K€ dont le capital restant dû s'élève à 14K€ au 31 décembre 2022.

Le nantissement du compte à terme, inscrit au profit du CIC au titre de l'emprunt de 300K€, qui s'élevait à 150 K€ au 31/12/2021 a été réduit sur l'exercice à 66K€ compte tenu du capital restant dû qui s'élève à 101K€ au 31 décembre 2022.

Les 84k€ ainsi libérés ont été utilisés pour rembourser deux emprunts.

Note 20 - Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	334.346		334.346
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			104.152		104.152
- exercice			50.906		50.906
Total	-	-	155.058		155.058
Redevances à payer					
- à un an au plus	-	-	52.132	-	52.132
- entre 1 et 5 ans	-	-	136.228	-	136.228
Total	-	-	188.360	-	188.360
Valeur résiduelle					
- à un an au plus	-	-	-	-	-
- entre 1 et 5 ans	-	-	2.339	-	2.339
Total	-	-	2.339	-	2.339

Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)

Objet	Echéance du contrat	Nombre de mois résiduels	Loyer mensuel	Engagement total
Véhicule	14/03/23	3	212	635
Véhicule	05/05/23	5	309	1.545
Copieur	01/07/23	6	105	630
Licence logiciel	01/04/24	16	905	14.485
Véhicule	16/07/24	19	379	7.201
Véhicule	23/01/25	25	251	6.267
Copieurs	31/05/25	29	210	6.090
Alarme vidéo	31/03/26	36	440	15.840
Copieur	01/09/26	45	120	5.400
Informatique	23/03/27	51	709	36.145
Bail commercial	28/02/29	74	17.337	1.282.914
Total			20.976	1.377.152

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2022

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes · 13090 Aix-en-Provence · France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 124.014 € · RCS Aix-en-Provence 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 124.014 €

5 rue des Allumettes

13090 AIX-EN-PROVENCE

RCS Aix-en-Provence 403 798 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

SODITECH S.A.**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion*Référentiel de l'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement UE n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3.1 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « principes et conventions générales » qui détaille l'incidence d'un changement de présentation des contrats à long terme.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du fonds de commerce

Risques identifiés :

La société détient à son actif un fonds de commerce d'une valeur brute de 2.276 K€ déprécié à hauteur de 788 K€.

La société considère que le fonds de commerce n'a pas de durée limitée et donc procède à un test de valeur tous les ans. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, le détail des hypothèses retenues ainsi que les résultats du test de sensibilité sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de cette valeur, qui représente 24,6 % de l'actif, repose très largement sur le jugement de la direction, notamment, dans la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation. Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds de commerce comme un point clé de l'audit.

Pour cette évaluation annuelle la société fait appel à un expert évaluateur externe. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés.

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons notamment :

- pris connaissance des travaux réalisés par l'expert évaluateur et avons discuté les options retenues ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique dans lequel opère la société en obtenant toutes informations utiles de la part de la direction sur les hypothèses de chiffre d'affaires estimées sur l'horizon des prévisions à 3 ans et en vérifiant la détermination des flux de trésorerie en résultant ;
- validé le taux d'actualisation retenu en examinant de façon critique les différents paramètres le composant et pour cela en prenant en considération les analyses disponibles sur le marché ;
- rapproché les résultats obtenus de ceux ressortant d'autres méthodes, telle que la méthode des comparables ;
- analysé le résultat des tests de sensibilité à une variation des variables clés à savoir le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation ;

- apprécié la pertinence de l'information donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, toutefois nous attirons votre attention, sur le fait, que la rémunération versée au titre du contrat de travail de Madame CAILLE n'a pas été mentionnée.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018, modifié par le règlement délégué 2022/352 du 29 novembre 2021, dans la présentation des comptes annuels

destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société SODITECH par l'assemblée générale du 4 juin 2021.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 2^{ème} année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il convient de rappeler, qu'en application du § 07 de la norme d'exercice professionnel NEP-570 (article A.823-18 du code de commerce) et en absence de précision dans le référentiel comptable, la continuité d'exploitation s'apprécie sur une période de douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

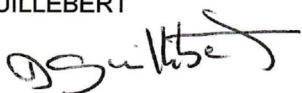
significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2023

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre

SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 124.014 €

**5 rue des Allumettes
13090 AIX-EN-PROVENCE**

RCS Aix-en-Provence 403 798 168

**ASSEMBLEE GENERALE
d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Madame Madenn CAILLE Directeur général de SODITECH S.A

Madame Madenn CAILLE bénéficie d'une rémunération au titre de son contrat de travail en tant que directeur commercial.

Votre conseil d'administration, réuni en date du 8 avril 2022, a conclu à la poursuite de cette convention pour 2022 dans des conditions financières inchangées par rapport à l'exercice 2021.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2023

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes - Inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre